REGLEMENT PARTICULIER
84ème BOL D'OR

17/18/19/20 septembre 2020

Circuit Paul Ricard – Le Castellet

Article 1 - PUBLICATION

Le 84ème BOL D'OR Motocycliste, course internationale de 24 heures, comptant pour le **CHAMPIONNAT ET LA COUPE DU MONDE FIM D'ENDURANCE 2019-2020** est organisée par l'ASSOCIATION MOTO-CYCLECARISTE DE FRANCE, MOTO REVUE ET L'AMCF SPORT, sur le Circuit Paul Ricard.

Cette compétition se déroulera du 16 au 20 septembre 2020.

Elle est placée sous l'égide de la Fédération Internationale de Motocyclisme, de la Fédération Française de Motocyclisme et des Ligues Motocyclistes de Provence Alpes Côte d'Azur et d'Ile de France.
Cette épreuve a reçu le numéro **FIM IMN [104/06)]** et le numéro d'épreuve F.F.M. [en cours]

Article 2 - SECRETARIAT DE L'ORGANISATION

Avant la manifestation **:**

AMCF
12 rue Mozart 92587 Clichy cedex
Téléphone : 01 41 40 31 28
Email : sport.organisation@editions-lariviere.com

Pendant la manifestation (à partir du mardi 14 septembre 2020)

CIRCUIT PAUL RICARD
RDN8 2760 Route des Hauts du Camp - 83 330 Le Castellet
Téléphone : 01 41 40 31 28
Email : sport.organisation@editions-lariviere.com

Article 3 - CIRCUIT

La longueur du circuit est de 5 673 mètres.
Toutes les courses seront courues dans le sens des aiguilles d'une montre.
Le plan du circuit figure en annexe.
Le tableau d'affichage officiel est situé dans le Hall du Pit Building.
L'accès au circuit sera autorisé à partir du lundi 14 septembre à 8h00.
Le paddock devra être intégralement libéré le lundi 21 septembre à 9h00.
L'installation sur les paddocks et dans les stands ne pourra se faire que conformément aux directives des organisateurs.
Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des essais et des courses.
Les burns sont interdits sur la piste, sur la voie des stands et dans l'enceinte du Circuit Paul Ricard. En cas de dégradation du bitume, les équipages devront payer les frais de remise en état du revêtement.
Il n'est pas permis de conduire une machine de course à l'intérieur du circuit ailleurs que dans la voie des stands, sur la piste ou dans les voies de sécurité pendant les essais ou la course.

Article 4 - JURIDICTION

La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif et aux règlements du Championnat du Monde d'Endurance de la FIM **2019-2020** ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement particulier.
L'organisateur s'engage également à respecter le plus fidèlement possible, la charte environnementale "Green Line".

Article 5 - OFFICIELS

· **PRESIDENT AMCF ET COMITE D'ORGANISATION**	**Patrick CASASNOVAS (A.M.C.F)**
· **MEMBRES D'HONNEUR**	Charles KRAJKA (MC VINCENNES) Noël RENOUARD (AMCF)
· **DIRECTION DE COURSE (3 personnes en permanence)**	
- Directeur d'Epreuve FIM	Patrick COUTANT
- Officiel de Sécurité FIM 1	Rezsö BULCSU
- Officiel de Sécurité FIM 2	Paul DUPARC
- Représentant EEL 1	Maurizio BARTOLOMEI
- Représentant EEL 2	Doriano VALERIANI
· **JURY INTERNATIONAL**	
Avec droit de vote	
- Président du jury FIM	Igor EŠKINJA
- Membre du jury FIM	Matej SMRZ
- **Membre du jury FMNR**	Anne Marie VILLA VEGA
Sans droit de vote	
- Directeur de course FMNR	Jean Marc DELETANG
- Directeurs de course adjoint	Jean-Luc GILARD Thomas GUERIN Sylvana NIEREMBERGER (en attente) (en attente)
- Sécrétaire du jury	(en attente)
- Directrice médicale	(en attente)
- Directeur Technique FIM	Charles HENNEKAM Dominique HEBRARD
- FIM IT Manager	(en attente)
- Responsable des vérifications techniques FIM	(en attente)
- Secrétaire technique	(en attente)
- Directeur médical	David McMANUS
- Délégué environnemental	Georges BAGOUSSE
· **COMMISSAIRES TECHNIQUES**	
- RESPONSABLE	Francis GUIER
Secrétaire	(en attente)
Membres	Dominique GRAND Vincent ROUSSEL Gerard BOITON Patrick MANNEVY Guy MIVELAZ Edmond LEDOYEN Julio LOPES Catherine THIVOLLE Christelle BODIN Loic BODIN Alain PAILLET Pascal MUSSLIN David CHIES Franck DUPUIS Francis POUEYTO Gaetan HONORE Jean-François BOHAIN Mehdi REVEL Isabelle BEURTON Eric GUIGUET
· **RESPONSABLE COMMISSAIRES DES STANDS**	**Hervé PAPIER**
· **RESPONSABLE COMMISSAIRES DE PISTE**	(en attente)
· **RESPONSABLE PADDOCK**	**David MOREAU**
· **RESPONSABLE CHRONOMETRAGE**	**ITS CHRONO**
· **SECRETARIAT**	**AMCF**

Article 6 - CATEGORIES

Les Motocycles des classes suivantes sont autorisés dans le cadre des définitions prévues aux articles 2.6, 2.7 et 2.9 des Règlements du Championnat et de la Coupe du Monde d'Endurance FIM **2019-2020**.

- **FORMULA EWC**
- **SUPERSTOCK**
- **EXPERIMENTALE**

Article 7 - NOMBRE D'EQUIPAGES ET DE COUREURS ADMIS

Le nombre maximum d'équipages invités à participer aux essais est de **58**

Le nombre maximum d'équipages admis au départ est de **58**

Article 8 - ENGAGEMENT, LICENCES, DROITS DE PARTICIPATION ET CAUTION

Les demandes d'engagement devront parvenir à l'organisateur **au plus tard le lundi 17 août 2020 à minuit** en mentionnant obligatoirement le nom de TOUS les coureurs.
Pour les coureurs étrangers celles-ci devront être approuvées par leur Fédération Nationale.
Les Teams devront être en possession d'une licence de Championnat du Monde (pour équipes). Si plusieurs machines sont engagées par une même équipe, une licence team par machine est obligatoire.

Conformément aux Règlements du Championnat et de la Coupe du Monde d'Endurance FIM (art. 1.8.8), un droit d'engagement de 2500 Euros pour **toutes** les équipes devra obligatoirement être joint à la demande d'engagement.
Pour tout engagement demandé après la date de clôture et sous réserve de son acceptation par le comité de sélection, un droit supplémentaire de 1 000€ sera appliqué par moto. Ce droit ne sera pas remboursé en cas de forfait.

Coordonnées bancaires pour virements :
Crédit du Nord
Compte : AMCF SPORT
Code banque : 30076
Code Agence : 02137 – Domiciliation Stadium Entreprises
N° Compte : 11106100200 – Clé RIB : 95
IBAN : FR76 3007 6021 3711 1061 0020 095
BIC : NORDFRPP

Les droits d'engagement et les frais techniques ne seront pas remboursés aux concurrents forfaits après le comité de sélection, soit le **mardi 18 août 2020**, ou non qualifiés à l'issue des essais chronometrés et de la reunion de jury confirmant la liste des partants ou en cas de non présentation de la moto qualifiée sur la grille de départ.

Une demande d'engagement ne deviendra engagement officiel qu'après réception de la confirmation de l'organisateur.

Accréditation/Billetterie : La liste de l'allocation billetterie figure en annexe I.

Article 9 - SELECTION DES EQUIPAGES

Un Comité de Sélection (composé de représentants de l'organisateur, de la FFM, du promoteur et de la FIM) se réunira après la date de clôture des engagements et sélectionnera **58** équipages.
Les décisions de ce Comité seront sans appel, chaque équipe est donc informée que l'organisateur du 84ème BOL D'OR n'est pas en mesure de leur garantir une participation à cette épreuve avant la réunion du Comité de Sélection prévue le mardi 18 août 2020.
L'organisateur avisera les équipes admises dans les 5 jours qui suivent la date de clôture des inscriptions sur l'accepation ou le refus de leur inscription.
Chaque demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée des droits d'engagement, du palmarès du Team et de tous les coureurs. Le Comité de Sélection se réserve la possibilité de refuser tout engagement, même si celui-ci a été déposé dans les délais.
Le Comité de Sélection se réserve le droit également de refuser un engagement si un contentieux financier avec AMCF ou la FIM antérieur à la manifestation subsiste.

Article 10 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Toute modification du dossier d'inscription devra être faite par mail avant le jeudi 10 septembre. Passé cette date, toute autre modification sera à faire lors des vérifications administratives.

Aucun pilote et aucune machine ne peuvent entrer en piste sans avoir passé les vérifications techniques.
Les vérifications administratives auront lieu le mercredi 16 septembre de 9h à 13h et de 14h à 17h.
Les vérifications techniques auront lieu le mercredi 16 septembre de 12h à 19h.
La présence des teams managers accompagnés de leurs pilotes est obligatoire.

Ouverture du secrétariat sportif :

- le mercredi 16 septembre	de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00
- le jeudi 17 septembre	de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30
- le vendredi 18 septembre	de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00
- le samedi 19 septembre	de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 21h00
- le dimanche 20 septembre	de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00

Les vérifications se tiendront :

Administratives : Rez-de-chaussée du batiment Pit Building

Techniques : **Dans les stands de chaque équipe, puis dans le Box 12 (pour les pesées, mesures de bruit, etc)**

Les machines doivent porter des plaques numéros, en conformité avec les articles 2.3.12 et 1.7.2 des Règlements du Championnat du Monde d'Endurance FIM.
L'ensemble des machines pourra subir un contrôle de bruit à tout moment durant les essais et notamment à la fin des essais qualificatifs.
Les marquages moteurs auront lieu dans les stands des concurrents, le samedi matin immédiatement après le Warm-up. Le marquage des silencieux d'échappement, s'effectuera le jeudi 17 septembre de 10h à 16h [à confirmer].

Les caméras embarquées (autres que celles du promoteur du Championnat FIM) ne sont pas autorisées.
Si une équipe souhaite installer sa propre caméra embarquée, elle doit en faire la demande officielle **au promoteur EEL**.
L'installation et la pose se feront sur approbation de la Direction de Course et des Commissaires techniques.

Article 11 - BRACELETS ET BRASSARDS

Chaque pilote se verra remettre lors des vérifications administratives, un bracelet ainsi que deux brassards et transpondeurs remis par la société de chronométrage (ITS CHRONO). Il devra porter ceux-ci pendant toute la durée des essais et des courses.
Il devra participer aux séances d'essais correspondant à la couleur du brassard qui lui aura été attribué.
Il ne pourra en aucun cas changer de couleur sauf cas de force majeure et après un accord préalable du jury FIM.
La couleur du bracelet et donc du brassard est en lien direct avec l'ordre de départ de la course (bleu, jaune, rouge, vert).
Chaque Equipe se verra remettre lors des vérifications administratives 4 jeux de brassards afin de distinguer les mécaniciens oeuvrant dans la pitlane durant la course (ref art 1.15.5 des Règlements du Championnat et de la Coupe du Monde d'Endurance FIM).
Toute infraction au présent article 11 sera sanctionnée.

L'équipe devra retourner les transpondeurs à la société de chronométrage soit après abandon, soit au plus tard 10 minutes après la fin de l'épreuve si la machine a terminé la course.

Article 12 - CARBURANT

Afin de garantir des conditions de manutention du carburant, de transport et de stockage, plus sûres lors des courses de l'EWC et de garantir qu'aucune équipe ne stocke plus de 60 litres de carburant dans son stand, un seul fournisseur de carburant pour la saison 2020-2021 a été sélectionné. Seul le carburant Panta Racing peut être utilisé.

Article 13 - ESSAIS – QUALIFICATIONS

En dehors des périodes d'essais officiels, il est strictement interdit de rouler sur le circuit avec les motocycles de course.
Chaque coureur engagé au 84ème Bol d'Or devra obligatoirement participer aux essais, dans la série qui lui sera réservée, en fonction de la couleur de ses brassards et de son bracelet conformément à l'article 1.11.1 des Règlements du Championnat du Monde d'Endurance FIM.
Position sur la grille et qualifications : conformément aux articles 1.13.5 et 1.14 des Règlements du Championnat du Monde d'Endurance FIM.
Pour se qualifier pour la course, un coureur devra avoir réalisé un temps de qualification au moins égal à **108% du temps enregistré par le coureur le plus rapide de son groupe** dans au moins une séance qualificative ».

Article 14 - BRIEFINGS

Les teams managers devront obligatoirement assister en totalité au briefing prévu en salle (à définir) le **mercredi 16 septembre 2020 de 19h00 à 20h00.**
Les pilotes devront obligatoirement assister en totalité au briefing prévu en salle (à définir) le **mercredi 16 septembre de 20h00 à 21h00.**

Article 15 - STANDS ET PADDOCK - PANNEAUTAGE

Le positionnement dans les stands et le paddock ne pourra se faire que conformément aux directives de l'organisation en collaboration avec l**e Jury International de la FIM et le Promoteur.**
L'affectation des stands est sous la responsabilité exclusive de l'organisateur.

L'attribution définitive des stands se fera le vendredi 18 septembre 2020 (après l'affichage des équipes qualifiées).
Les derricks devront être montés solidement, à l'intérieur des stands, (dépassement maxi autorisé à l'extérieur 0.50m) avant 11 heures le jeudi 17 septembre [à confirmer], afin qu'ils puissent être vérifiés. Tout derrick qui ne répondrait pas aux mesures de sécurité devra être démonté.
L'usage de tout appareil générateur d'étincelles (soudeuse, ponceuse, meule etc...) est formellement interdit. Pendant les essais ou la course, seuls sont autorisés les outillages éléctriques portables sans câbles d'alimentation.

Toute équipe qui n'occupera pas son stand à 7h30 samedi 19 septembre, sera considérée comme forfait.
Les équipes non qualifiées devront obligatoirement avoir libéré leur stand le vendredi 18 septembre avant 16h.

Un stand peut être affecté à une ou plusieurs machines appartenant à un concurrent ou à **plusieurs** concurrents différents, chacun se partageant à parts égales la surface couverte, les installations, la surface sur la piste de décélération et la zone de panneautage (cf ci-dessous).
Chaque chef d'équipe est responsable du respect des consignes de sécurité.

Espace de vie et intendance **:** Il sera attribué à chaque équipe un espace de stationnement pour le véhicule atelier derrière les stands sur lequel le stationnement de caravanes ou de tentes sera interdit, ainsi qu'une surface de 120 m^2 environ pour "l'intendance" des équipes sur le paddock "Bol d'Or".
Une fiche paddock sera demandée avec les schema d'installation de l'espace vie, les dimensions souhaitées de l'espace vie, les souhaits de voisinage pour mutualiser des ressources, les dimensions et largeur des camions techniques à l'arriere des stands.
Cette fiche paddock devra etre retournée avant le 29 aout 2020.
Il est strictement interdit de déverser dans les sols les eaux usées des véhicules. Toute infraction à cette interdiction sera sanctionnée par les **autorités sportives** de l'épreuve (Article 6.e du code de l'Environnement FIM).
Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit :

- d'utiliser des barbecues à l'arrière du batiment en raison des stockages d'essence.
- Stocker du matériel entre les camions et le batiment sur la voie pompiers en arrière stands.

Une caution de 400 € par team sera demandée. Elle devra etre versée au secretatriat sportif de l'AMCF avant toute installation sous peine de sanctions sportives.
Un etat des lieux sera fait soit le dimanche soir ou le lundi matin à partir de 8h en commun (les 4 teams du meme box). Une possibilité de visite pourra etre envisagée le dimanche entre 17h et 20 h. Il faudra en faire la demande aupres du secretatriat sportif.
Toute degradation non identifiée par l'auteur sera payée solidairement par les 4 teams du meme boxe
Exemple : Une depense de remise en etat facturé par le circuit de 100 € sera divisée en 4 et chaque team paiera 25 € si l'auteur de la degradation n'est pas identifié.
Cf Annexe 2

Panneautage : La zone de panneautage se trouve dans la zone des stands.
Le panneautage est autorisé dans cette zone (2 signaleurs par équipe). Des installations démontables sont autorisées dans la mesure où elles ne peuvent créer aucune atteinte à la sécurité. L'emploi par les équipes de drapeaux, emblèmes ou éclairages semblables à ceux employés par les officiels pour renseigner les coureurs est interdit.
Les dimensions maximales des installations sont les suivantes :

- Hauteur : 2 mètres maximum
- Largeur : 2 mètres le long du mur de signalisation
- Profondeur : 1 mètre entre les 2 murs

La cabine de chronométrage ne pourra en aucun cas dépasser des vitres de protection.
Aucun perçage ne pourra être fait sur les supports des vitres.
Les installations seront uniquement réalisées avec des matériaux transparents. La seule inscription autorisée (200cm x 20cm maximum) sur ces installations est la marque de la moto.

Article 16 - HORAIRES PREVISIONNELS **[susceptibles d'être modifiés]**

BOL D'OR 2020

17, 18, 19 et 16 Septembre 2020

Horaires previsionnels (version 30/04/2020)

Mardi 15 septembre 2020

09:00	**12:30**	**Essais privés payants**	**3:30**
14:00	**17:30**	**Essais privés payants**	**3:30**

Creneaux horaires et tarifs definis par le Moto Club Circuit Paul Ricard
Les essais privés payants sont mentionnés à titre indicatif
mais ne font pas partie du programme des essais officiels FIM

Mercredi 16 septembre 2020

09:00	**12:00**	**Essais privés payants BOL D OR**	**3:00**
09h à 13h et de 14h à 18h :		**Vérifications administratives**	
12h à 19h :		**Vérifications techniques**	
19:00	**19:45**	**BRIEFING TEAMS MANAGERS BOL D'OR**	**0:45**
20:00	**21:00**	**BRIEFING PILOTES BOL D'OR**	**1:00**

08h à 13h et de 14h à 18h : Vérifications administratives et techniques BOC et BA

Jeudi 17 septembre 2020

10:00	**12:00**	**ESSAIS LIBRES BOL D'OR**	**2:00**
10:00	10:30	BRIEFING BOL CLASSIC (Teams Managers et pilotes)	0:30
10:30	11:00	BRIEFING BOL D'ARGENT (Teams Managers et pilotes)	0:30
12:10	12:55	ESSAIS LIBRES BOL CLASSIC	0:45
13:05	13:50	ESSAIS LIBRES BOL ARGENT	0:45
14:10	14:55	ESSAIS LIBRES BOL CLASSIC	0:45
15:05	15:50	ESSAIS LIBRES BOL ARGENT	0:45
16:10	**16:30**	**BOL D'OR PILOTES BLEUS (Essais qualificatifs 1)**	**0:20**
16:40	**17:00**	**BOL D'OR PILOTES JAUNES (Essais qualificatifs 1)**	**0:20**
17:10	**17:30**	**BOL D'OR PILOTES ROUGES (Essais qualificatifs 1)**	**0:20**
17:40	**18:00**	**BOL D'OR PILOTES VERTS (Essais qualificatifs 1)**	**0:20**
18:10	18:30	BOL CLASSIC PILOTES JAUNES (Essais qualificatifs 1)	0:20
18:40	19:00	BOL CLASSIC PILOTES ORANGE (Essais qualificatifs 1)	0:20

Essais de nuit :

20:30	**21:30**	**BOL D'OR**	**1:00**
21:40	**22:20**	BOL CLASSIC	0:40

		Vendredi 18 septembre 2020	
9:30	**9:50**	**BOL D'OR PILOTES BLEUS (Essais qualificatifs 2)**	**0:20**
10:00	**10:20**	**BOL D'OR PILOTES JAUNES (Essais qualificatifs 2)**	**0:20**
10:30	**10:50**	**BOL D'OR PILOTES ROUGES (Essais qualificatifs 2)**	**0:20**
11:00	**11:20**	**BOL D'OR PILOTES VERTS (Essais qualificatifs 2)**	**0:20**
11:40	12:00	BOL CLASSIC PILOTES JAUNES (Essais qualificatifs 2)	0:20
12:15	12:35	BOL CLASSIC PILOTES ORANGE (Essais qualificatifs 2)	0:20
12:50	13:10	BOL D'ARGENT PILOTES ARGENT (Essais qualificatifs 1)	0:20
13:25	13:45	BOL D'ARGENT PILOTES VIOLETS (Essais qualificatifs 1)	0:20
13:55	14:05	Préparation visite des stands	0:10
14:05	15:35	**Visite des stands**	1:30
15:45	15:55	Nettoyage Voie des Stands	0:10
15:55	16:55	Montage des tentes pour les Stands Bol Classic	1:00
17:05	17:35	Préparation des stands Bol Classic	0:30
17:40	18:00	Début de la procédure de départ Bol Classic	0:20
18:00	**22:00**	**BOL CLASSIC**	**4:00**
22:00	23:00	Demontage de stands	1:00
		Samedi 19 septembre 2020	
8:00	**8:45**	**WARM UP**	**0:45**
8:55	9:15	BOL D'ARGENT PILOTES ARGENT (Essais qualificatifs 2)	0:20
9:20	9:40	BOL D'ARGENT PILOTES VIOLETS (Essais qualificatifs 2)	0:20
9:50	11:10	Visite des stands vip animations	1:20
11:10	11:15	Nettoyage de la voie des stands	0:05
11:15	**12:00**	**Début de la procédure de départ**	**0:45**
12:00		**DEPART DU 84ème BOL D'OR**	
		Dimanche 20 septembre 2020	
12:00		**ARRIVEE DU 84ème BOL D'OR**	**24:00**
12:40	13:00	Préparation des stands Bol d'Argent	0:20
13:10	13:30	Début de la procédure de départ Bol d'Argent	0:20
13:30	16:30	DEPART DU 17ème BOL D'ARGENT	3:00
16:30	16:50	Remise des prix + Sortie des stands Bol d'Argent	0:20

Article 17 - DEPART

La procédure de départ sera conforme à la réglementation de la F.I.M. (art. 1.16 des Règlements d'Endurance FIM).

Article 18 - ARRETS AUX STANDS

Les arrêts aux stands devront se conformer aux articles 1.15.5 et 1.18 des Règlements FIM.

Article 19 - RAVITAILLEMENT

Les opérations de ravitaillement devront se conformer aux articles 1.15.5 et 2.3.15 des Règlements d'Endurance FIM.
Le stockage de carburant dans le stand ne pourra pas dépasser 60 litres (contenu du derrick inclus).
Il est formellement interdit de fumer dans et devant les stands.
Il est interdit à la personne affectée à la sécurité incendie de porter une tenue officielle de pompier.

Articles 20 - ASSISTANCE PENDANT LA COURSE

Conformément à l'Article 1.15.6 des Règlements du Championnat du Monde FIM d'Endurance, si l'Equipe le souhaite, elle peut demander une assistance pour que le pilote et le motocycle soient ramenés dans un véhicule de l'organisation. Dans ce cas, ils seront déposés dans l'aire de contrôle technique (lieu à confirmer). Depuis ce lieu, deux personnes de l'équipe pourront ramener le motocycle au stand, sous le contrôle d'un officiel.
Son tour de piste sera comptabilisé dans son décompte de la course.
Cette procédure est valable également dans le cas où un coureur est transporté au centre médical ; sa moto pourra être ramenée par 2 mécaniciens et un de ses coéquipiers pourra reprendre la piste sous le contrôle d'un officiel.
Si suite à un problème collectif plusieurs équipes souhaitent bénéficier de cette aide, la prise en charge des équipes sera faite suivant l'ordre de la grille de départ.
Deux vehicules seront disponible à cet effet sur le circuit.
Aucune autre assistance que celle de l'organisation ne sera admise.

Article 21 - PRIX ET COUPES

Les primes et prix seront distribués au bureau de l'organisation situé au pit building environ 2 heures après l'affichage du classement final jusqu'à 18h30.
Les prix qui ne seront pas retirés resteront acquis à l'AMCF SPORT.
Les primes d'arrivée seront attribuées au représentant de la structure (personne physique ou morale) qui a engagé la moto.

Montant total des primes d'arrivée : 6 800 €

Au 1er	1 800 €
Au 2ème	1 200 €
Au 3ème	1 000 €
Au 4ème	800 €
Au 5ème	600 €
Vainqueur de la classe :	
EWC	800 €
Superstock	600 €

Article 22 - RECLAMATIONS ET APPELS

Les réclamations et appels devront être formulés selon les prescriptions du Code disciplinaire et d'arbitrage FIM (Règlements du Championnat du Monde d'Endurance FIM (Articles 3.4))

Article 23 - APPLICATION DU REGLEMENT

En s'engageant, le concurrent, le responsable de l'équipe et les coureurs déclarent qu'ils connaissent parfaitement le présent règlement et qu'ils prennent l'engagement de s'y conformer ainsi qu'à toutes les décisions des officiels.
Tous les points non visés par le présent règlement ou toutes les interprétations s'y rapportant seront tranchés par le Jury d'après les prescriptions du Code Sportif International de la F.I.M. et de ses annexes.

Article 24 - RENONCIATION A TOUT RECOURS CONTRE LES AUTORITES SPORTIVES

Indépendamment des prescriptions du Code Sportif de la FIM., les pilotes et équipes, par le fait de leur participation, renoncent à tout droit de recours contre l'organisateur, ses représentants ou préposés, soit par arbitrage, soit devant les tribunaux, soit de toute autre manière non prévue par le Code Sportif de la FIM, pour tous dommages auxquels ils pourraient être exposés en conséquence de tout acte ou omission de la part de l'organisateur, de ses officiels, représentants ou préposés, qu'ils soient nommés par l'organisateur ou par le

pouvoir sportif national ou international, dans l'application de ces règlements ou de tous réglements qui pourraient être établis par la suite ou pour toute autre cause qui pourrait en découler.

Article 25 - ANNULATION DE L'EPREUVE

Si la course ne pouvait avoir lieu pour quelques causes que se soient, les organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables, et les concurrents de ce fait, ne pourraient réclamer aucune indemnité.
Sauf en cas de force majeure, les concurrents seront informés de sa suppression huit jours au moins avant la date de la course. Les droits d'engagement seront remboursés aux concurrents.

Article 26 - ASSURANCES

Par le fait de l'approbation du bulletin d'engagement **ainsi que par l'émission d'une licence annuelle ou « une manifestation » adéquate**, la F.M.N. du coureur certifie que le conducteur est assuré en conformité avec les prescriptions de la F.I.M.
En conformité avec la réglementation, l'organisateur a contracté une assurance responsabilité civile en cas d'accident survenant au cours de la manifestation (essais et courses).
L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages occasionnés à un motocycle, aux accessoires et au matériel, par un accident, le feu ou tout autre incident.

Article 27 - PUBLICITE

Il est rappelé, conformément à la loi 91-32, que toute publicité en faveur d'une marque de tabac ou d'alcool est interdite dans l'enceinte du circuit.

27.1) Toute publicité et action publicitaire ou promotionnelle dans les enceintes de l'organisation ou aux abords du circuit (stands non concurrents, parcs concurrents, piste, village, etc...) doivent faire l'objet d'un accord préalable avec le Service de Publicité de AMCF SPORT.
Toute publicité, tout affichage à caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands concurrents sont formellement interdits sauf accord exprès de l'organisateur.

27.2) Le(s) parc(s) réservé(s) aux concurrents et aux assistances est (sont) mis à la disposition des concurrents et des firmes afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que possible. Ce(s) parc(s) ne peut (vent) donc être utilisé(s) à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur.

27.3) Toute publicité aérienne, toute action publicitaire, promotionnelle ou de relations publiques intervenant dans l'espace aérien situé au-dessus du circuit et des communes traversées par le circuit, sont strictement interdites sauf accord écrit préalable du responsable du Service Publicité de AMCF SPORT, et des autorités administratives compétentes.
De même, l'utilisation de toute hélisurface située dans les enceintes et aux abords du circuit est strictement interdite sauf autorisation de L'AMCF SPORT.

ARTICLE 28 – PARC COUREUR

Il est rappelé aux concurrents que leurs motos et leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

ARTICLE 29 - DIVERGENCE ENTRE TEXTES FRANCAIS ET ANGLAIS

Si une divergence d'interprétation apparaissait entre le texte français et anglais du présent règlement particulier, seule la version française ferait foi.

ANNEXE I - LAISSEZ PASSER

Les équipes sous contrat seront en possession de pass permanents fournis par la FIM pour le Championnat du Monde d'Endurance.

Tous les autres équipages admis aux essais recevront chacun les accréditations suivantes :

- 15 Pass Pitlane (accès paddock, intérieur stands, voies de sécurité et voie des stands) répartis comme suit :
  - ✓ 1 pour le team manager avec un accès à la salle de presse
  - ✓ 1 pour chacun des pilotes (bleu – jaune – rouge – vert)
  - ✓ 10 pour les mécaniciens, panneauteurs et chronométreurs
- 14 Pass Paddock pour les invités stands et le responsable sécurité incendie (accès paddock, intérieur stands)
- 1 Pass Paddock pour l'attaché de presse du team (accès paddock, intérieur stands et salle de presse)

- Il sera possible d'acquérir des Pass Paddock supplémentaires permettant l'accès à l'Enceinte Générale, au Paddock et à l'intérieur des stands pour la somme de 150€ par personne.

Chaque laissez-passer donne accès à l'Enceinte Générale du circuit et au Paddock la semaine de la course du 14 au 20 septembre mais à la Pitlane uniquement pendant les séances de roulage, les essais et la course du Bol d'Or.

Tous les laissez-passer seront à récupérer au Welcome Center avant l'entrée sur le Circuit dès le lundi 14 septembre 2020.

****

ANNEXE 2 – EMPLACEMENT PADDOCK

Règlement pour les utilisateurs du Paddock

Merci de bien vouloir prendre connaissance du règlement d'utilisation du paddock et des boxes du Circuit Paul Ricard. Merci de traiter ce lieu et ses utilisateurs avec respect.

Parking/Paddock

- Stationnement interdit sur les zones zébrées.
- Interdiction d'entreposer des objets sur les zones zébrées et contre les murs.
- Interdiction de planter des piquets : des lestes sont à votre disposition au bureau du paddock.
- Interdiction de faire des « Burn » ou tout autre marquage volontaire au sol.
- Interdiction de faire du feu et d'utiliser des barbecues à gaz, charbon et bois sur le paddock. Seuls les barbecues électriques sont tolérés.
- Animaux interdits sur le paddock.
- Vitesse réduite sur le paddock.
- Attention aux taches d'huile ou d'essence, de l'absorbant est à disposition.
- Paddock 2 : prévoir de lester les tentes contre le grillage de l'entrée

Box, télémétrie, loge :

- Interdiction de dégrader les murs (fixations, clous, graffitis etc.). Tout affichage temporaire doit être récupéré à la fin de la session.
- Interdiction de faire cuire des aliments à l'intérieur de la télémétrie
- Interdiction de faire des marquages au sol dans les garages
- Interdiction de se brancher électriquement sur la réglette électrique des baies informatiques
- Interdiction de débrancher les équipements branchés dans les baies informatiques
- Interdiction de toucher au brassage des câbles réseau dans les baies informatiques
- Interdiction de débrancher électriquement les moniteurs de télémétrie
- Interdiction de débrancher le câble d'antenne des moniteurs de télémétrie

Électricité :

- Des adaptateurs P17 – 16 A sont en vente à l'accueil 15€TTC.

Recyclage et départ du paddock :

- Nous mettons à votre disposition des conteneurs pour collecter et trier les déchets :
  - **Conteneur marron : DECHETS**
  - **Conteneur jaune : CARTONS**
  - **Bac plastique : HUILES DE MOTEUR**
  - **Bac grillagé : FERRAILLES**

- Tout objet mis à disposition par le circuit dans les garages – tapis, couverture anti-feu, extincteur, adaptateur d'air… – et se révélant manquant au départ des équipes sera facturé.
- Tout objet abandonné sur le paddock ou dans les garages – fût d'essence, bidon d'huile, pneu et/ou autre déchet – sera également facturé.
- Merci de bien vouloir utiliser les containers en aluminium sur le paddock 1 et en plastique sur le paddock 2 pour vos huiles usagées
- Barème de facturation dans le cadre du tarif éco taxe

DESIGNATION ARTICLES	PRIX FACTURES PAR ARTICLE
Fût plein ou partiellement plein	80 €
Fût vide	10 €
Pneus (par tranche de 10)	15 € les 10
Tapis de sol garage	200 €
Scotch sur la pitlane	300€
Bouteille de gaz	20 €
Palette en bois	3 €